



OFFRE D'EMPLOI Service de la sécurité incendie

Capitaine aux opérations Régulier à temps complet

Nature et caractéristique de la fonction

Sous la responsabilité du chef de division – Opérations, le capitaine aux opérations assiste ce dernier dans la coordination des activités reliées à la lutte contre les incendies, aux interventions de premiers répondants et aux interventions nécessitant des mesures d'urgence, et ce, conformément à l'application intégrale des directives et des décisions émanant de la direction. Il supervise des équipes de pompiers et de premiers répondants et dirige les opérations jusqu'au transfert de commandement, après quoi, il gère le secteur qui lui est confié. Il assure un leadership auprès des pompiers lors des interventions et procède de concert avec son supérieur à l'organisation, la coordination, l'application et le suivi des activités de formation et d'entraînement du personnel en fonction des orientations, des besoins et des obligations législatives. Il transmet et anime les différentes activités de formation et d'entraînement.

Le titulaire du poste assiste la direction du Service de sécurité incendie dans la mise en place d'un service de premiers répondants prévu pour septembre 2018.

Exigences

Formation

- Diplôme d'études professionnelles (DEP) en intervention en sécurité incendie ou formation « *Pompier 2* »;
- Certificats « Officier 1 » ;
- Certificats « Officier 2 » de l'ÉNPQ ou s'engager à le compléter dans un délai entendu avec la direction du Service ;
- Certificat « *Instructeur 2* » ;
- Diplôme d'études collégiales (DEC) en soins préhospitaliers d'urgence (atout);
- Formation complémentaire en gestion (atout).

Expérience

- Posséder une expérience minimale de 10 ans à titre de pompier;
- Posséder une expérience minimale de 3 ans dans un poste similaire;
- Posséder une expérience minimale de 5 ans en soins préhospitaliers d'urgence;
- Expérience pertinente en gestion de personnel (atout).

Connaissances

- Connaissance des méthodes et techniques opérationnelles reliées à la sécurité incendie;
- Connaissance des protocoles préhospitaliers d'urgence ;
- Connaissance des lois, normes et règlements applicables;
- Connaissance du réseau d'alimentation en eau;
- Connaissance des protocoles d'entraide;
- Connaissance des logiciels et des outils informatiques inhérents à la fonction.

Autres

- Maîtrise du français et des techniques de rédaction de rapports;
- Permis de conduire valide / classe 5 et 4A;
- Bilinguisme (atout).

Compétences et qualités personnelles

- Prise de décision / Jugement;
- Savoir transmettre de l'information;
- Savoir travailler en équipe;
- Savoir commander;
- Savoir gérer les conflits;
- Autonomie;
- Orientations vers l'action;
- Résistance au stress.

Sommaire des tâches

1. Gestion administrative et financière

- 1.1. Établir des mécanismes de régie interne et des méthodes de travail de façon à atteindre les objectifs fixés par la direction du Service de la sécurité incendie;
- 1.2. Collaborer au suivi de la planification opérationnelle du Service de la sécurité incendie;
- 1.3. Compiler et analyser des statistiques sur les activités opérationnelles du service relié à son champ d'activité et produire les rapports requis;
- 1.4. Participer aux réunions du personnel-cadre du Service et émettre à son supérieur toute recommandation jugée nécessaire au bon fonctionnement du Service.

2. Gestion de la sécurité incendie

- 2.1. Diriger les opérations lors d'interventions d'urgence d'extinction des incendies, de sauvetage et de prévention, superviser les équipes de travail et voir au respect des règles établies lors des interventions et des activités jusqu'au transfert de commandement et produire le rapport d'intervention requis;
- 2.2. Collaborer avec les chefs de division et les techniciens en prévention des incendies afin d'analyser les risques potentiels sur le territoire et participer à la cueillette d'informations pour la rédaction des plans d'interventions préconçus;
- 2.3. Participer aux enquêtes de recherches et causes des circonstances d'un incendie (RCCI);
- 2.4. Informer son supérieur de toutes anomalies pouvant affecter les procédures de lutte contre les incendies et toutes autres interventions nécessitant des mesures d'urgence.

3. Gestion des activités de premiers répondants

- 3.1. Diriger les opérations lors d'interventions de premiers répondants, superviser les équipes de travail et voir au respect des règles et des protocoles établis;
- 3.2. Collaborer avec les chefs de division et les techniciens ambulanciers paramédics lors d'intervention médicale;
- 3.3. Maintenir à jour l'inventaire du matériel médical;
- 3.4. Produire et transmettre des rapports et des documents au Centre intégré de santé et services sociaux;
- 3.5. Préparer des calendriers de suivi pour s'assurer de la mise à niveau des compétences des premiers répondants.

4. Gestion des équipements

- 4.1. Planifier et contrôler les diverses activités d'entretien du matériel, notamment :
 - l'inspection, l'entretien et le nettoyage des casernes, des véhicules et des équipements;
 - la remise en service des équipements après chaque intervention;
- 4.2. S'assurer de l'utilisation optimale des équipements.

5. Gestion des ressources humaines

- 5.1. Appliquer les dispositions des conventions collectives et au besoin, recommander des améliorations afin de maintenir de saines relations de travail;
- 5.2. Appliquer les règles et les normes de santé et sécurité au travail afin d'assurer la protection du personnel, collaborer aux enquêtes à la suite d'incidents ou d'accidents de travail impliquant les employés et faire les rapports requis;
- 5.3. Participer au processus de sélection du personnel sous sa responsabilité;
- 5.4. Gérer le rendement du personnel et, au besoin, déterminer et recommander les interventions appropriées;
- 5.5. Faire des recommandations à son supérieur au niveau de la formation du personnel et préparer, coordonner et diriger les programmes d'entraînement, les exercices et les pratiques prévus au calendrier;
- 5.6. Transmettre et animer des activités de formation et d'entraînement en fonction des orientations, des besoins et des obligations législatives;
- 5.7. Planifier les remplacements en collaboration avec son supérieur.

6. Autres

- 6.1. Accomplir toute autre tâche reliée à son secteur d'activité.

Horaire de travail et salaire

Lieu de travail	- Caserne 11 ou 12
Horaire de travail	- Avant la mise en place des services de premiers répondants prévue pour septembre 2018 : <ul style="list-style-type: none">• Horaire de jour du lundi au vendredi;• 37.5 heures par semaine. - Après la mise en place des services de premiers répondants : <ul style="list-style-type: none">• Quarts de travail en rotation sur 4 semaines (jour, soir, nuit, fin de semaine);• Moyenne de 42 heures par semaine.
Salaire	- Le salaire annuel actuel se situe entre 69 801\$ et 87 251\$ (basé sur une semaine de 37.5 heures).
Autres	- Le titulaire peut être appelé à se rendre sur les lieux du travail en dehors des heures normales de travail pour répondre aux urgences ou pour participer à divers comités et/ou réunions de travail selon les procédures de garde externe. - Le titulaire doit établir son lieu de résidence permanente à une distance de route maximale de quinze (15) minutes de la caserne centrale située au 500, rue Forbes à Vaudreuil-Dorion ou de la caserne d'attache.

Date prévue d'entrée en fonction

- Avril 2018

Période d'affichage

Du 30 janvier au 12 février 2018

Pour postuler

Les personnes intéressées sont invitées à postuler en ligne à ville.vaudreuil-dorion.qc.ca / la ville / administration municipale / Emplois **avant 16h30 le 12 février 2018** ou à nous faire parvenir leur candidature à l'adresse suivante :

**Service des ressources humaines
Ville de Vaudreuil-Dorion
190, avenue Saint-Charles
Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 2L3**

Équité en emploi

Nous remercions tous les candidats. Cependant, seuls les candidats retenus pour une entrevue seront contactés.

La Ville de Vaudreuil-Dorion souscrit au principe de l'égalité d'accès à l'emploi et invite les femmes, les membres des minorités visibles et ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature. Les personnes handicapées sont invitées à nous mentionner leurs besoins spécifiques afin de prévoir les mesures d'accommodement pour le processus de sélection.

Le genre masculin est utilisé uniquement dans le but d'alléger le texte.